

## BULLETIN D'ADHESION à RETROCHAP

**RETROCHAP:** association Loi 191 inscrite sous le numéro W 4520009120 à la préfecture du LOIRET/  
Numéro d'adhésion à la FFVE: MM 1227  
13 rue de la Bredauche 45380 La Chapelle Saint Mesmin  
**Contacts:** 06 03 15 83 25 - E mail: [president@retrochap.fr](mailto:president@retrochap.fr) - site: [www.retrochap.fr](http://www.retrochap.fr) - page Facebook

**Bulletin: pour un renouvellement indiquer les éventuelles modifications dans les coordonnées ou dans votre "flotte" ...S'il n'y a pas de modification faire parvenir votre chèque à l'adresse ci-dessus dans les meilleurs délais.**

**NOM:**.....**PRENOM:**.....

**Adresse postale complète:**.....

**Adresse Email:**.....@.....

Adhère pour l'année 2018 à l'association RETROCHAP (établir le chèque à l'ordre de RETROCHAP)

**Le montant de la cotisation "famille" est pour 2018 de 30 €**

**Le renouvellement d'une adhésion devra se faire avant le 1er mars 2018**

*une nouvelle adhésion sollicitée après le 1er septembre 2018 s'élèvera à 10 € mais elle ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 2018*

MON PATRIMOINE VEHICULES					
N°	MARQUE	MODELE	TYPE	ANNEE	ETAT *

\* *Etat du véhicule: collection, en cours de restauration, roulant, non roulant, à restaurer*

MINIATURES			
THEME	Nombre d'exemplaires	THEME	Nombre d'exemplaires

L'adhésion à l'association ouvre le droit et permet

- de participer aux réunions des adhérents
- de participer à l'ensemble des activités de l'association
- de recevoir régulièrement toutes les informations sur l'activité de l'association
- de bénéficier de tout avantage négocié auprès de partenaires privés par l'association
- de bénéficier du tarif réservé aux membres pour les activités mises en place par l'association et ouvertes aux non adhérents.

L'adhésion n'est reconnue qu'après validation par le bureau et règlement de la cotisation annuelle.

L'adhésion implique de se conformer aux statuts et au règlement intérieur en vigueur de l'association

Date et signature de l'adhérent